

JE SUIS CONVOQUÉ(E) PAR LA HIERARCHIE

Etre convoqué par sa hiérarchie n'a rien d'anodin ou de banal !

Pas question de virer parano, mais des raisons et des intentions bienveillantes d'une convocation peuvent, en fonction du contexte ou de la finalité, nous nuire ensuite. Pour certains chefs, la convocation à un entretien peut être un moyen de coercition ou de pression.

Il est donc important de se prémunir et de tenir compte d'un certain nombre de points permettant de se protéger. Rien de mieux que la prévention !

Attention : Il n'y a pas de différence entre un entretien, un rendez-vous ou une convocation. C'est la même chose et la même façon de procéder ; la hiérarchie a tendance à jouer sur les mots pour limiter mes droits et me fragiliser.

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR !

Ma hiérarchie ne peut pas me convoquer au pied levé. Elle doit m'informer par écrit de l'objet de l'entretien et me laisser un délai minimal pour me préparer et pouvoir me faire accompagner (par un(e) collègue ou par un(e) représentant(e) syndical(e)).

Je dois exiger un écrit précisant le jour, l'heure, l'objet (le sujet) de l'entretien ainsi que les personnes présentes pour toujours avoir une trace écrite. C'est un droit que la hiérarchie a tendance à oublier !

REFUSER tout entretien sans convocation écrite mentionnant l'objet.

Je peux me faire accompagner lors de l'entretien. La hiérarchie ne peut pas s'y opposer !

Il importe donc, lorsque je reçois ma convocation, de prendre contact avec le représentant syndical pour vérifier sa disponibilité. Si la personne de mon choix ne peut se libérer le jour de l'entretien, je suis en droit de demander le report du rendez-vous en l'expliquant.

Le seul moment où la présence d'un tiers peut être contestée, c'est lorsque l'objet de la convocation concerne exclusivement la situation des enfants. La hiérarchie ne peut pas, dans ce cas, déborder du sujet. Dans le cas où l'entretien sort de son objet annoncé où débord du cadre, je quitte l'entretien et je préviens le syndicat.

Je ne reste pas seul(e) ! A l'entretien, je me fais accompagner !

A l'issue de l'entretien, je dois demander un compte-rendu. Rien ne m'empêche de faire le mien, ou demander à la personne qui m'accompagne de le faire.

SYNDICAT SUD

03.59.73.58.46 / 06.95.51.33.60

contact@suddepartementnord.org

CONTACT ASS-FAM

Valérie PERRIER

07.68.70.61.18

Anne ANTOINE

07.83.61.36.62

assfam@suddepartementnord.org

